Envoyé en préfecture le 08/04/2026
Reçu en préfecture le 08/04/2026
Publié le
ID : 056-215602475-20260402-2026047-DE

SULNIAC Sulnieg

République Française
Département MORBIHAN
Commune de SULNIAC

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 02/04/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	26	27

Vote
A l'unanimité
Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 0

L'an 2026, le 2 avril à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle du Conseil municipal à la médiathèque sous la présidence de M. SAMSON Ludovic, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 27/03/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 27/03/2026.

Présents : M. SAMSON Ludovic, M. BROHAN Christophe, Mme LE BOUTEILLER Fanny, M. LE JALLÉ Régis, Mme LUHERNE Marie-Andrée, M. CORAZZA Julien, Mme MOUQUET Sonia, M. LÉDAN David, Mme LE ROY Eliane, Mme GOURIN Fabienne, M. KERVICHE Jérôme, Mme BERTRAND Sabrina, Mme LE MÉDEC Delphine, M. ROTTIER Christophe, M. LINO François, Mme PAULAY Gaëlle, Mme LARGEMENT Sandrine, M. KERVICHE Alexandre, Mme LE RAY Nadia, Mme LENGLINÉ Mélanie, Mme LANCELOT Aurore, M. RIESTER Mathieu, Mme LUCAS Charlotte, M. GUILLOT Clément, M. LE DIRACH Lilian, Mme COLLET Audrey
Excusé(s) ayant donné procuration : M. MONSARD Dominique à M. BROHAN Christophe
Excusé(s) :
Invité(s) : Mme PAILLAUD-BESNARD Isabelle, Mme CORLAY Pascale
A été nommé secrétaire : M. LE DIRACH Lilian

2026/047 – RESSOURCES HUMAINES – Evolution du tableau des effectifs : création d'un emploi permanent de rédacteur principal de deuxième classe

Madame Marie-Andrée LUHERNE présente le point.

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services à temps complet et à temps non complet nécessaire dans le respect des dispositions de la loi précitée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Considérant la nécessité de créer un emploi de gestionnaire administratif polyvalent ;

Considérant la délibération du Conseil municipal, en date du 11 décembre 2025, fixant le tableau des effectifs,

Envoyé en préfecture le 08/04/2026
Reçu en préfecture le 08/04/2026
Publié le
ID : 056-215602475-20260402-2026047-DE

Création de poste

1 emploi permanent

Grade	Temps de travail	Nombre de postes	Cat	Observations
Rédacteur territorial principal de 2ème classe	Temps complet 35/35ème	1 Emploi permanent	B	La collectivité souhaite proposer l'ouverture d'un poste de rédacteur principal de 2ème classe : Placé (e) sous la responsabilité de la Directrice Générale des Service et en lien avec les élus de référence, l'agent pilotera le fonctionnement général de l'action sociale communale. Il assurera d'autres missions administratives au sein des services administratifs communaux : contribution à la gestion des ressources humaines et suppléance ponctuelle au sein de l'équipe administrative pour la continuité du service public (accueil – relation aux usagers – communication).

Le tableau des effectifs s'établirait donc, à compter du 7 avril 2026, de la façon suivante :

Filière administrative		
	Nombre de postes	**Durée hebdomadaire**
Directrice générale des services	1	TC
Attaché territorial	1	TC
Rédacteur territorial principal 1ère classe	2	TC
Rédacteur territorial principal de 2ème classe	**1**	**TC**
Adjoint administratif principal de 1ère classe	1	TC
Adjoint administratif principal 1ème classe	1	25/35ème
Adjoint administratif territorial Principal de 2ème classe	2	TC
Total	**9**	
Filière technique		

Envoyé en préfecture le 08/04/2026
Reçu en préfecture le 08/04/2026
Publié le
ID : 056-215602475-20260402-2026047-DE

	Nombre de postes	Durée hebdomadaire
Technicien territorial principal de 2ème classe	1	TC
Agent de maîtrise principal	1	TC
Agent de maîtrise	2	TC
Adjoint technique territorial principal 1ère classe	3	TC
Adjoint technique territorial principal 1ère classe	1	22/35ème
Adjoint technique principal de 2ème classe	5	TC
Adjoint technique	1	TC
Adjoint technique	1	25/35ème
Total	**15**	
Filière culturelle		
	Nombre de postes	**Durée hebdomadaire**
Assistant de conservation principal 1ère classe	1	TC
Adjoint du patrimoine principal 1ère classe	1	17,50/35ème
Total	**2**	
Filière sociale		
	Nombre de postes	**Durée hebdomadaire**
Agent spécialisé principal des écoles maternelles principal 1ère classe	3	TC
Total	**3**	
Filière animation		
	Nombre de postes	**Durée hebdomadaire**
Animateur principal 1ère classe	1	TC
Animateur principal 2ème classe	1	TC
Adjoint d'animation principal de 1ère classe	2	TC
Adjoint d'animation principal de 2ème classe	2	TC
Adjoint d'animation	1	24/35ème

Envoyé en préfecture le 08/04/2026
Reçu en préfecture le 08/04/2026
Publié le
ID : 056-215602475-20260402-2026047-DE

Adjoint d'animation	2	TC 22,8/35ème
Adjoint d'animation	1	TC 22,8/35ème
Total	**9**	
Total des postes permanents	**39**	

Il est proposé au Conseil municipal, au 7 avril 2026 :

- **D'approuver la modification du tableau des effectifs, comme indiqué ci-dessus ;**
- **D'approuver le nouveau tableau des effectifs, tel qu'il figure ci-dessus ;**
- **Décide la création de l'emploi permanent afin de répondre aux besoins de la collectivité ;**
- **Précise que l'agent sera respectivement rémunéré sur la base de rémunération du grade appartenant au cadre d'emplois définis ci-dessus ; pourra prétendre aux différentes primes et indemnités relatives à son grade et le cadre d'emplois mis en place dans la collectivité.**
- **Préciser que les crédits nécessaires à la rémunération mensuelle de l'agent nommé dans le poste ainsi créé et aux charges sociales et impôts s'y rapportant sont inscrits aux budgets des exercices 2026 aux articles et chapitres prévus à cet effet ;**
- **D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à accomplir toute formalité et signer tout document concernant l'exécution de cette délibération.**

Après en avoir délibéré, adopté à l'unanimité.
A l'unanimité (27 pour ; 0 contre ; 0 abstention)

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures
Pour copie conforme :
En mairie, le 02/04/2026
Le Maire
Ludovic SAMSON

MAIRIE DE SULNIAC
Morbihan